



Avant Programme du CSO du 12 OCTOBRE 2025
Organisé Par
La Fédération Tunisienne des Sports Équestres



Date: 12 OCTOBRE 2025

Lieu: **HIPPOCLUB**

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 24ème édition, mise à jour au 1er janvier 2025.
- Règlement sportif général de la FTSE, édition 2023.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 27ème édition, mise à jour au 1er janvier 2025.
- Règlement vétérinaire, 15ème édition, mise à jour au 1er janvier 2025.

ORGANISATEUR :

La Fédération Tunisienne des Sports Équestres

COMITE D'ORGANISATION:

Président du concours : Mr Mounir Abichou.

Directeur du Concours :

Conseiller Technique : Mr Anis Sellami.

Trésorerie : Mr Ridha Jemai.

Secrétariat : Mme Thouraya Ayadi

JURY DE TERRAIN :

PRÉSIDENT: Mr.Khaled Hedrich (TUN) (FEI level 2)

MEMBRES : Mr Imed Zarrouk(TUN) (FEI level 1) / Mme Alia Menchari (TUN)

CHRONOMETREUR: Mr Oussema Sinen (TUN)

CHEF STEWARDS: Mr Aid Ben Nacer (TUN) (FEI level 1)

STEWARDS. Mr Amrou Mziou (TUN) / Mme Wissal Hssan(TUN) / Haithem Jelliti (TUN)

CHEFS DE PISTE : Mr Ali Taboui (TUN) / Mr Habib Gallalou (TUN).

MEDECIN VÉTÉRINAIRE: DR MED LASSAAD SMAOUI

MEDECIN DU CONCOURS: Dr Ridha Ben Slimane.

MARECHAL FERRANT : Mr Adel Jelliti

PROGRAMME DU CONCOURS

Dimanche 12 OCTOBRE 2025

08h30 : Reconnaissance de la piste: Épreuve1 : Initiation (60 - 70cm).

A la suite : Reconnaissance de la piste: Épreuve 2 : Préparatoire (80 - 90 cm).

A la suite : Reconnaissance de la piste: Épreuve 3: CSO* & Jeunes Chevaux (100-110cm)

A la suite : Reconnaissance de la piste : Épreuve 4 : CSO** (110-120cm).

A la suite : Reconnaissance de la piste : Épreuve 5 : CSO*** (120-130cm).

NB: -Au vu des conditions sanitaires actuelles, un examen vétérinaire sera fait.

-En plus des carnets de santé chaque club devra se munir d'une attestation signée par son vétérinaire attestant la prise de température sur 72h des chevaux /poneys participants au concours.

- Il est de la responsabilité de chaque club affilié de s'assurer que leurs participants ont l'âge correct et qu'ils répondent aux conditions d'engagement aux épreuves auxquelles ils sont engagés conformément aux tableaux des catégorisations et conditions techniques
 - Un contrôle des documents des chevaux participant au concours sera effectué.
 - Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la FTSE.
- Les horaires et les barèmes des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

OUTDOOR

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 80 x 50m

Nature : Sable

TERRAINS D'ÉCHAUFFEMENT

Espace de détente :

Dimensions : 50 x 30 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE : <http://www.ftse.org.tn> **Avant vendredi 10 Octobre 2025 à minuit.**

Frais:

Initiation : 30 dt

Préparatoire : 35 dt

CS01*: 40 dt

CS02*:45 dt

CS03*:50 dt

- Les engagements terrain sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée.
- Les engagés terrain passeront en début d'épreuve.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

Dimanche 12 OCTOBRE 2025

EPREUVE 1 : Initiation

Date et heure : **12 OCTOBRE 2025 à 08H30**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.

Barème: **A Sans chrono sans barrage Art (Art 238.1.1)**

Vitesse: 325 m/min

Hauteur: 60 - 70 cm

Largeur: 70 - 80 cm

Participation Des Chevaux : **3 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.**

Médaille pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute

EPREUVE 2 : Préparatoire

Date et heure: **12 OCTOBRE 2025 à l'issue de l'épreuve précédente.**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux

Barème: **A Sans chrono sans barrage Art (Art 238.1.1)**

Vitesse: 325 m/min

Hauteur: 80 - 90 cm

Largeur : 90 - 100 cm

Participation Des Chevaux: **2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.**

Médaille pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute

EPREUVE 3 : CSO* & Jeunes Chevaux.

Date et heure : **12 OCTOBRE 2025 à l'issue de l'épreuve précédente.**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification / Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus

Barème : A au Chrono sans Barrage (Art. 238.2.1).

Vitesse : 350 m/mn

Hauteur: (100 - 110 cm) (Parcours challenge FEI 2025 Event 3 Manche 1)

Largeur : (110 - 120 cm)

Participation Des Chevaux : **1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.**

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille +150 Dt
2 ^{ème}	Médaille + 100 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 75 Dt
4 ^{ème}	Médaille+ 50 Dt
5 ^{ème}	Médaille + 25 Dt
Dotation Totale	400 Dinars

Epreuve Jeunes Chevaux

<u>Catégorie de Cavaliers:</u>	Licence Compétition
<u>Catégorie de Chevaux:</u>	Jeunes Chevaux(3)
<u>Barème :</u>	A sans chrono sans Barrage (Art. 238.1.1)
<u>Vitesse :</u>	325 m/mn
<u>Hauteur:</u>	(100 - 110 cm)
<u>Largeur :</u>	(110 – 120 cm)

Dotation Jeunes Chevaux :

Une somme de 300 dinars sera répartie en parts égales entre tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute avec un plafond de 100 Dinars.

(2) Un tirage au sort distinct sera effectué pour l'épreuve Jeunes chevaux et l'épreuve CSO*, les jeunes chevaux passeront en premier.

(3) Le règlement Jeunes chevaux est disponible sur le site de la FTSE.

Pour les Jeunes Chevaux en concours ; Les protections des postérieurs doivent respecter les critères suivants :

- Longueur intérieure maximale de 16 cm.
- Largeur extérieure des attaches minimale de 5 cm.
- L'intérieur de la protection doit être lisse; (une couverture avec par exemple de la peau de mouton peut être utilisée, pour autant que cette couverture N'est pas rude ou blessante, la fixation doit être de type Velcro non élastique.
- Aucun crochet ou courroies ne peuvent être utilisés.
- La partie rigide arrondie de la protection doit être positionnée autour de l'intérieur du boulet.
- Aucun élément supplémentaire ne peut être utilisé avec les protections **(Article 257.2.4)**.

EPREUVE 4 : CSO**

Date et heure : **12 OCTOBRE 2025 à l'issue de l'épreuve précédente.**
Catégorie de Cavaliers: **Licence compétition**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 5 ans et plus sauf jeunes chevaux
Barème : A au Chrono sans Barrage (Art. 238.2.1).
Vitesse : 350m/min
Hauteur: (110/120 cm). (Parcours challenge FEI 2025 Event 3 Manche 1)
Largeur : (120/130 cm).

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille + 200 dt
2 ^{ème}	Médaille + 150 dt
3 ^{ème}	Médaille + 100 dt
4 ^{ème}	Médaille + 80 dt
5 ^{ème}	Médaille + 70 dt
Dotation Totale	600 Dinars

Participation Des Chevaux à L'épreuve CSO : 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.**

EPREUVE 5 : CSO***

Date et heure : **12 OCTOBRE 2025 à l'issue de l'épreuve précédente.**
Catégorie de Cavaliers: **Licence compétition**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 6 ans et plus sauf jeunes chevaux
Barème : En Deux Manches avec Barrage (Art. 273.3.3.2).
Vitesse : 375m/min
Hauteur: (120/130 cm) (Parcours challenge FEI 2025 Event 3)
Largeur : (130/140 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille + 300 dt
2 ^{ème}	Médaille + 250 dt
3 ^{ème}	Médaille + 200 dt
4 ^{ème}	Médaille + 150 dt
5 ^{ème}	Médaille + 100 dt
Dotation Totale	1000 Dinars

Participation Des Chevaux à L'épreuve CSO* : 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.**

ANNEXE I

Réclamations

Conformément à l'article 10 du Règlement sportif général de la FTSE ; toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 150dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval aunières.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.

YELLOW WARNING CARD 2025		YELLOW WARNING CARD 2025		
Event _____		Extract of Art. 164.3, FEI General Regulations (GRs) 24th Edition, 01 January 2020, updates effective 01 January 2025		
Competition _____		164.3 Yellow Warning Card		
Date _____		(a) A Yellow Warning Card may be issued to a Person Responsible by the President of the Ground Jury, the Chief Steward or the Technical Delegate during the Period of Jurisdiction for the following offences:		
Person Responsible Art. 118.3, FEI General Regulations (GRs)		- Abuse of Horse		
Name _____		- Incorrect Behaviour by the Person Responsible and/or Incorrect Behaviour by a member of their entourage. For the purpose of this article, the term "entourage" shall mean the Person Responsible's parent, spouse or partner, family member, coach, trainer, groom, crew or other person directly connected with the Person Responsible and includes the owner(s) of the Person Responsible's Horse.		
FEI ID _____		- Non-compliance with applicable Sport Rules		
Horse Name _____		- Non-compliance with Protective Headgear Rules		
OFFENCE (please tick one)		(b) The Yellow Warning Card may be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Person Responsible cannot be notified during the Period of Jurisdiction that the Person Responsible has received a Yellow Warning Card, the Person Responsible must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.		
<input type="checkbox"/>	Abuse of Horse GRs Art. 142 & 164.3 and/or Eventing Rules Art. 526 & 527 (please specify) Reason _____	(c) A Yellow Warning Card may be issued in addition to any other Sanction(s) that may be issued in accordance with these GRs and/or the relevant Sport Rules.		
<input type="checkbox"/>	Incorrect Behaviour as defined by the GRs GRs Art. 164	(d) If the same Person Responsible receives one (1) or more Yellow Warning Card(s) at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from, or on behalf of, the FEI Secretary General.		
<input type="checkbox"/>	Non-Compliance with Protective Headgear Rules GRs Art. 140	Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules 26th Edition effective 01 January 2025		
<input type="checkbox"/>	Non-Compliance with applicable Sport Rules (specify) GRs Art. 164 Please specify which sport Rules: _____	Yellow Warning Card will be systematically awarded for the following offence:		
Signature of Official _____		a) All cases of excessive use of whip, as defined above, or by stronger sanction(s) (as provided for under Art.526.2).		
Signature of Person Responsible _____		b) Any other cases of Abuse of Horse		
		c) Excessive pressing of a tired horse		
		d) Riding an Exhausted horse coupled in addition to Disqualification.		